

19 MAR. 2018

DÉCISION n° 2018-73 du
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur des situations d'urgence, des affaires scientifique et de la stratégie européenne ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. ROPERS Jacques est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **19 MARS 2018**

Jean-Claude GHISLAIN
Directeur
Direction des Situations d'urgences, des affaires
Scientifiques et de la Stratégie Européenne
(DSSE)